

**DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE  
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en  
fonction : 19**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**Nombre de votants :**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 18heures30**

L'an deux mil vingt-trois, le trente-novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2023

**Présents :** Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, BEEUWSAERT Patrick, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, MARTIN Maritxu, BENETEAU Patrick, Marie-Christine CAZENAVE, Jean-Paul DARSAUT, Sabine DALLEAU, Cédric BARROUILLET, Geneviève BOULAND, Marie LATASTE, Benjamin BARROUILLET, Maylis MIRAMON, Jean-Michel DOURTHE

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents excusés :** Patrick BENETEAU

**Secrétaire :** Madame CASINI Sandrine

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Délibération portant décisions modificatives
- 2) Délibération portant versement de la subvention d'équilibre au budget du CCAS
- 3) Délibération portant décision de principe sur le projet de réhabilitation du skate park et de la construction d'un terrain de padel
- 4) Délibération portant validation du projet de périmètre pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux souterraines de Gascogne
- 5) Questions diverses

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

**Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les procès-verbaux des séances du 18 Octobre 2023**

**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°20231130\_01DEL : Délibération portant décisions modificatives budgétaires**

**Objets :** DM N°1

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6218 (012) : Autre personnel extérieur	10 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	16 000,00
64118 (012) : Autres indemnités	5 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	1 000,00		
	16 000,00		16 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>16 000,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération n°20231130\_02DEL : Délibération portant versement de la subvention d'équilibre au budget du CCAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, il convient d'effectuer le versement prévu au budget principal d'un montant de 4700 euros.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 4700 euros.
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget 2023.

**Délibération n°20231130\_03DEL : Délibération portant décision de principe sur le projet de réhabilitation du skate park et de la construction d'un terrain de padel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réflexion menée depuis quelques mois sur la réhabilitation du skate-park et la construction d'un terrain de padel.

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Didier LARTIGUE a présenté des propositions d'aménagement concernant ces deux projets communaux.

Monsieur le Maire indique que le coût de la construction d'un terrain de padel a été chiffré à 69678 euros TTC. L'Agence Nationale du Sport avait été sollicitée afin d'obtenir une aide financière et la demande de subvention pour un montant total de 30 000 euros a été notifiée le 21 Novembre 2023.

Monsieur le Maire explique aussi la situation du skate-park, qui depuis 2021 se dégrade au point que la pratique du sport devient dangereuse.

L'entreprise ROY TP s'est déplacée afin de constater les problèmes de revêtement du skate-park.

Elle a proposé alors de reprendre le compte-rendu technique et ouvrir un sinistre auprès de leur assurance. Après plusieurs mois, une expertise est réalisée le 30 Août 2022.

Sur la base du rapport d'expertise, Monsieur le Maire évoque que l'entreprise ROY TP a confirmé par mail en date du 28 Février 2023 que selon leur assureur AXA, la garantie "Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité" était mobilisable. Il informait également ROY TP de la prise en charge de la reprise de ce sinistre, franchise déduite de 3.240 €.

Alors qu'un devis était quasiment finalisé et allait être proposé à AXA, l'expert de ce dernier a sollicité la société ALIOS pour réaliser une étude de sol. Le rapport de cette étude a été rendu le 26 Octobre 2023. Monsieur le Maire fait savoir qu'à ce jour, aucun retour n'a été apporté par l'expert.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ces deux projets et rappelle que ces activités seront complémentaires avec l'offre déjà proposée aux Saint-Perdonnais.

Après en avoir échangé et délibéré à la majorité avec une abstention, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la poursuite du de réhabilitation du skate-park et de la construction d'un terrain de padel à SAINT-PERDON

**Délibération n°20231130\_04DEL : Délibération portant validation du projet de périmètre pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux souterraines de Gascogne**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de périmètre pour le schéma d'aménagement et de la gestion des eaux souterraines de Gascogne.

Au droit du bassin de l'Adour, et plus généralement dans le sud-ouest aquitain, la ressource en eau souterraine, contenue dans des nappes, est sollicitée pour un certain nombre d'usages essentiels pour le territoire (eau potable, agriculture, thermalisme, industrie).

Jusqu'à maintenant, les ressources souterraines ont pu être relativement préservées de par la disponibilité des eaux de surface, pour des usages communs aux deux ressources (par exemple l'irrigation des cultures agricoles).

En revanche, le changement climatique et ses futurs impacts (notamment le risque accru de sécheresses ou la dégradation de la qualité des eaux) vont augmenter la pression exercée sur les eaux souterraines pour des usages qui, de nos jours, sont satisfaits par les eaux de surface. Ainsi, les eaux souterraines profondes du sud-ouest du bassin aquitain constituent des ressources stratégiques pour l'avenir.

Après cinq années (2018-2023) de concertation autour des problématiques des eaux souterraines, les acteurs locaux, et notamment les usagers de ces nappes, ont convergé vers la volonté unanime de faire émerger un outil de gestion adapté aux spécificités des eaux souterraines, et en particulier des nappes captives.

Ainsi, le dossier préliminaire pour un SAGE des eaux souterraines de Gascogne, élaboré en lien avec tous ces usagers, a été déposé par l'Institution Adour aux Préfets des départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des Hautes-Pyrénées en septembre 2023.

Ce dossier présente notamment le projet de périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne, basé sur des critères techniques, qui concerne 1283 communes, et s'étend sur plus de 19.000 km<sup>2</sup>.

L'ensemble des communes concernées sont sollicitées par les Préfets pour émettre un avis sur ce périmètre.

**VU** le code de l'environnement, notamment l'article R. 212-27,

**VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 23 mars 2022,

Comme le prévoit l'article R. 212-27 du code de l'environnement, les services de l'État ont sollicité par courrier en date du 30 Octobre 2023 les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils régionaux, les conseils départementaux, l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

**CONSIDÉRANT** l'aspect stratégique des eaux souterraines captives pour satisfaire les usages essentiels du territoire à l'avenir dans le contexte du changement climatique, dans un principe d'utilisation rationnelle, équilibrée et partagée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux souterraines de Gascogne
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Commission personnel** : Madame Sandrine CASINI fait savoir que les entretiens professionnels seront réalisés la semaine prochaine. La commission personnel se réunit vendredi 1<sup>er</sup> décembre pour définir les primes de fin d'année et de se prononcer sur le tableau d'avancements de grade. Madame CASINI Sandrine indique également que le décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents bénéficiaires de la fonction publique territoriale est paru. Madame Sandrine CASINI ajoute que le versement de cette prime présente un caractère facultatif compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales. Elle demande l'avis du conseil municipal et indique que ce sujet sera évoqué lors de la commission personnel.

Monsieur le Maire annonce que le temps partiel thérapeutique de la secrétaire de mairie est renouvelé pour 3 mois.

Monsieur le Maire ajoute que la mise à disposition du contrat du jeune de l'ESAT de Nonères se termine en septembre 2024. Le retour des agents du service technique est positif. La collectivité devra se prononcer sur le devenir de cet agent. Madame Marie LATASTE souligne que des aides financières auprès du CDG peuvent être demandées en cas d'embauche.

**CCAS** : Madame Marie-Christine CAZENAVE rappelle que le repas des aînés aura lieu le Dimanche 03 Décembre à midi. Les invitations ont été transmises. Madame Marie-Christine CAZENAVE donne rendez-vous aux élus le samedi soir pour la mise en place de la salle et le dimanche matin pour préparer la table.

**Commission culture** : Madame Marie-Hélène DELARUE liste les animations prévues à la médiathèque. Elle remercie les agents techniques pour la pose du parquet.

**Commission vie associative** : Le téléthon aura lieu ce week-end. Monsieur Cédric BARROUILLET donne lecture du programme. Des animations sont prévues tout au long de la journée. Le soir, le Comité des Fêtes innove et proposera un quizz intergénérationnel. Le dimanche lors du marché mensuel, le stand du jardin partagé sera présent pour vendre des confitures.

Monsieur Cédric BARROUILLET évoque la dissolution de l'association Crescendo. Cette association propose d'offrir le matériel de la chorale à la mairie.

**Commission travaux** : Monsieur Philippe CABANNES fait le compte-rendu de la réunion de la commission travaux avec les agents techniques sur l'aménagement du Caloy. Lors du prochain conseil municipal le 20 Décembre 2023, des projections de plans seront proposés.

Monsieur Cédric BARROUILLET indique que les contrôles des jeux et installations sportives ont été effectués par l'entreprise SOLEUS.

Monsieur Philippe CABANNES évoque aussi qu'il a demandé un devis pour récupérer les eaux pluviales de l'église à l'entreprise SOA. Les travaux sont estimés à 16413.23 € TTC. Madame Élodie DUDON dit que cette demande sera examinée lors de la préparation du prochain budget.

**Commission jeunesse** : Madame Élodie DUDON rapporte l'alerte intrusion/attentat qui s'est déroulée à l'école maternelle et élémentaire. Des petites anomalies sont à corriger.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Maison paramédicale** : Monsieur le Maire et Monsieur Didier LARTIGUE souhaitent faire un point sur l'offre médicale et paramédicale à Saint-Perdon. La recherche d'un dentiste n'a pas abouti. Le local proposé dans la maison paramédicale est trop petit pour accueillir ce professionnel de santé. Monsieur Didier LARTIGUE informe le Conseil Municipal que la sage-femme, actuellement dans la salle paroissiale, intégrera la maison paramédicale à compter du 01 Janvier 2024. Il reste un cabinet libre pour un médecin.

Madame Sandrine CASINI évoque avoir participé au salon des maires et des collectivités locales à Paris du 21 au 23 Novembre 2023. Elle rapporte avoir rencontré une entreprise qui propose des bornes médicalisées pour un coût de 250 euros par mois. Elle signale que cela pourrait permettre de vérifier s'il y existe une vraie demande et de constituer une patientèle valorisable.

D'autre part, Monsieur Cédric BARROUILLET a contacté la cellule communication de Mont de Marsan Agglomération pour réaliser une vidéo pour promouvoir le village tout en faisant un focus sur la recherche d'un médecin.

**Office de tourisme** : Monsieur le Maire dit avoir participé à un séminaire avec l'office de tourisme de Mont de Marsan Agglomération pour établir un état des lieux de l'offre d'accueil en hôtellerie et camping-car. L'aire de camping-car de Nahuques est très souvent saturée. D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que la parcelle dans la zone artisanale a été identifiée dans le PLUi pour créer un camping.

**Plan de référence** : Monsieur Didier LARTIGUE prend la parole pour faire le compte-rendu de la réunion concernant le projet d'un plan de référence. La commune souhaite s'engager dans cette démarche afin d'établir une stratégie d'aménagement de son centre bourg à court et long terme. Monsieur Didier LARTIGUE rappelle que la commune fait partie des centralités potentiellement éligible au dispositif départemental en faveur de la revitalisation des centres villes et pourrait bénéficier d'une dotation de 250 000 €. Pour cela, il est impératif de réaliser un plan de référence. Ce document de cadrage aboutissant à un programme d'actions chiffrées permettrait de disposer d'une vision à long terme de l'aménagement du centre bourg et ses alentours dans une réflexion d'ensemble cohérente. Monsieur Didier LARTIGUE explique au Conseil Municipal que le coût d'un plan de référence est entre 30 000 et 50 000 € HT. Le département peut subventionner à hauteur de 20% ainsi que le fond vert si des actions sont prévues en ingénierie.

Madame Sandrine CASINI dit que le plan de référence est essentiel pour une commune.

**SICTOM** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est impliquée dans le label « commune éco-responsable ». Une réunion à la mairie a été organisée en présence de deux agents communaux pour lister les axes d'amélioration. Le SICTOM propose un atelier de sensibilisation au compostage et un atelier sur la réduction des déchets. Madame DELARUE Marie-Hélène souligne que l'école de Saint-Perdon est aussi impliquée dans une démarche zéro déchet.

**Vœux du Maire** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la soirée des vœux du Maire a été fixée au Samedi 06 Janvier 2024 à 19h00 à la salle polyvalente.

**Cérémonie de citoyenneté** : Monsieur le Maire propose la mise en place d'une cérémonie de citoyenneté en 2024 pour les jeunes électeurs. Les élus trouvent l'idée intéressante et valide ce nouveau projet.

**Mi-mandat** : Monsieur le Maire fait part aux élus présents de sa volonté de rencontrer tous les élus individuellement. Il propose également que le Conseil Municipal se réunisse prochainement lors d'un moment convivial pour faire le point à mi-mandat.

**Foyer Ados** : Madame Élodie DUDON informe le Conseil Municipal de la modification du planning de l'animateur du foyer ados. Les créneaux de fin de journée ne répondent plus aux besoins d'ouverture. Ce changement vise à concentrer les heures sur les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette adaptation amènera un volume horaire hebdomadaire annualisé de 17h au lieu de 15h.


**Marché de Noël** : Madame Marie-Hélène DELARUE annonce que le marché de Noël aura lieu le Dimanche 17 Décembre 2023 sur la place des commerces. 32 exposants sont inscrits pour le moment. Des animations sont prévues tout au long de la journée et la buvette sera assurée par l'Association des Petits Lutins.

**Cybermatinée de l'ALPI** : Monsieur Cédric BARROUILLET a participé à une réunion d'information sur la cybersécurité. Cette matinée a permis un retour d'expérience sur deux cyberattaques sur des collectivités landaises. Monsieur Cédric BARROUILLET dit que ces échanges étaient très riches. La collectivité a signé un devis avec l'ALPI pour prévenir toute cyberattaque.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mercredi 20 Décembre 2023 à 18h30 à la mairie.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT



